



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : C.DUFOUR (procuration à F.GONZALEZ), C.MARTIN (procuration à P.FAVRAUD)

Secrétaire de séance : I.OXOBY-PAGNAN

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Informations de Monsieur le Maire

Informations des Adjointes

1. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
2. Aménagement du temps de travail du personnel communal
3. Association d'Aide Familiale et Sociale : convention d'attribution d'une participation financière
4. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
5. Protocole transactionnel avec l'Association des Riverains du Chemin du Pont Neuf
6. Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain
7. Lutte contre la chenille processionnaire du pin
8. Conventions Projet Educatif Territorial
9. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Questions diverses

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ Monsieur le Maire annonce la naissance de Haize, fille de Céline ELIZALDE-GIRAUDET, agent intervenant dans les écoles. Il présente, au nom de la municipalité, ses plus sincères félicitations aux heureux parents et souhaite la bienvenue à cette petite fille.

➤ Il poursuit en annonçant le décès tragique d'un jeune Boucalais de 16 ans, Mathieu SULPICE, renversé par une automobiliste en état d'ébriété. Il est allé voir la maman avec Madame Marie Ange THEBAUD et s'est rendu aux obsèques qui ont eu lieu à ST-JEAN-DE-LUZ avec Monsieur Louis DARRIBEROUGE. Il présente

une nouvelle fois, au nom de la Municipalité, ses plus sincères condoléances à cette famille durement touchée.

➤ La cérémonie du 14 juillet aura lieu dans les conditions habituelles.

➤ Il fait un petit point concernant les gens du voyage qui se sont installés, en force, à Piquessary : « deux solutions s'offraient à nous : soit nous partions sur un conflit juridique, soit sur un constat amiable. Le constat amiable a été retenu avec un versement de 500 € pour frais divers.

Il donne la parole à Mme Marie Ange THEBAUD : « Je me suis rendue, avec Monsieur Louis DARRIBEROUGE, plusieurs fois dans la semaine, sur les lieux. J'ai bu le café et assisté au culte. Un état des lieux a été effectué pour le départ, les conditions requises ont été respectées. Le site était propre à part un souci de toilettes bouchées. Une benne a été mise en place jusqu'à la fin de l'été de manière à sécuriser les lieux. »

➤ Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une délégation du Conseil Général, dont Christophe MARTIN, le 5 juin dernier pour discuter des accès et des investissements sur la Ville. « La réunion s'est très bien passée et nous devons nous revoir pour discuter du collège car une partie des travaux nous incombe. »

➤ Il poursuit en indiquant que 4 réunions ont déjà eu lieu avec les syndicats afin de dresser un état des lieux. « C'est constructif, on continue ».

➤ Le CTP s'est déroulé le 17 juin avec à l'ordre du jour, entre autres, le bilan social.

➤ Un pot de présentation des élus a eu lieu avec le personnel du CCAS suivi quelques jours après d'un petit déjeuner avec le personnel de la mairie.

➤ Concernant les chiffres définitifs de 2013 : « la capacité d'auto financement se dégrade d'année en année nous privant d'investissements futurs. Au 31 décembre 2013, elle se monte à 167 000 €. En 2014, compte-tenu de la diminution de la dotation de l'Etat et si les travaux des places étaient réalisés comme convenu, la capacité d'auto financement serait proche de 0. En 2015, ce serait pire puisque nous devrions rembourser 600 000 € à l'EPFL en sachant que l'immeuble Saadaoui ne peut pas être revendu. Le Budget Primitif a été bâti en précisant une révision mais aujourd'hui, il n'y a pas nécessité à le faire absolument. A la rentrée, nous serons plus proches de la réalité c'est pourquoi nous ferons un budget supplémentaire au mois de septembre. »

Monsieur Jean DUBOURDIEU intervient : « il s'agit d'une analyse financière que nous ne renions pas. Concernant l'immeuble Saadaoui, il précise qu'il ne fait pas partie de la tranche n° 1 des travaux mais de la tranche n° 2 qui ne verra pas le jour d'ici 15 à 20 ans. La solution est peut-être de revendre mais vous dites que ce n'est pas possible. »

Monsieur Gilles LASSABE répond qu'effectivement, cet immeuble fait partie de la tranche n° 2 des travaux. « Son acquisition a eu lieu en 2011 pour un montant de 500 000 €. Nous essayons actuellement de revoir le portage avec l'EPFL pour le passer à 12 ans au lieu de 4. Les tarifs ont été surévalués et il n'y a pas eu de vision à long terme. Pour l'îlot n° 1, l'Agglomération s'en occupe aujourd'hui mais à l'origine elle n'aurait pas du intervenir et nous aurions eu un déficit de 900 000 €. Quant à la revente de l'immeuble Saadaoui, nous aurons des difficultés avec un projet de rachat en tranche 2. C'était pertinent de le signaler ! »

Monsieur Francis GONZALEZ dit : « le constat est que nous pouvons dire merci à l'Agglomération. Ça me paraît difficile de vendre l'immeuble Saadaoui à un acheteur qui devra le revendre dans le cadre d'un futur projet. Nous allons tout faire pour étaler la dette. »

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame Aude LECHEVALLIER annonce que la fête de la musique à Peloste a été déplacée à la salle Paul Vaillant Couturier compte tenu du temps. « Tout s'est bien passé. »

Elle poursuit en indiquant que la Pastorale a eu lieu samedi. « Le lieu a été bougé par rapport au temps mais tout s'est bien déroulé, c'était très intéressant. »

La foire nocturne se déroulera le 21 août au square Marx Dormoy dans les mêmes conditions que l'an passé.

Madame Marie José ESPIAUBE précise que la Pastorale a unanimement été reconnue. « Une deuxième séance aura lieu le 20 juillet à Itxassou ».

Monsieur Patrick ACEDO signale que la démolition de la maison Peloste a été réalisée et s'est bien passée. Il précise également que le SDEPA a accepté le déplacement de l'enfouissement des réseaux des places à Canditte.

Monsieur Pierre FAVRAUD souhaite qu'un point soit réalisé sur les relations entre la Ville et la Scène Nationale.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue avec Monsieur BURUCOA. « Il y a une désaffection des spectateurs mais également un problème de sécurité important. Il est envisagé une non reconduction de la convention car en terme de sécurité, c'est extrêmement grave. J'ai en ma possession un rapport de sécurité en cours de validité, j'ai donc accepté de laisser la salle Paul Vaillant Couturier ouverte mais avec une épée de Damoclès sur la tête car si demain il arrivait quelque chose, je serai responsable. Je compte demander une expertise sur le sujet. Si on me dit que c'est trop dangereux, je ferme, s'il n'y a aucune remise en question du rapport de sécurité existant, je laisse ouvert.

Va-t-on maintenir la convention avec la Scène Nationale ? L'arbitrage est difficile ».

Il rappelle que la Ville de Boucau a bénéficié des travaux du théâtre de Bayonne il y a quelques années mais qu'aujourd'hui il y a un gros concurrent, c'est Anglet avec sa salle de Quintaou et la Scène Nationale la préfère. « Nous ferions une grosse économie si nous ne renouvelions pas la convention mais il faut penser aux associations qui bénéficient des techniciens de la Scène Nationale. Il s'agit d'un sujet important qui doit être évoqué en commission. »

Monsieur Pierre FAVRAUD entend le discours. « Les démarches concernant la sécurité doivent être clarifiées. La Scène Nationale a beaucoup apporté à notre Commune, ce serait dommage de les laisser partir malgré l'économie importante que ça constituerait. Les spectacles coûtent très chers. Il faut se battre ! »

Monsieur Francis GONZALEZ indique que ce sujet sera mis au débat car il y a la culture d'un côté et une économie de 70 000 € de l'autre.

Monsieur Albert MATON pense qu'il serait important de discuter des compétences culturelles de l'Agglomération.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà évoqué ce problème au sein de l'Agglomération. « Le Maire de Bidart n'était pas très favorable à cette idée mais le Président et ses services ont reconnu qu'il fallait conserver ce site. »

Monsieur Patrick ACEDO demande avec ironie à Monsieur Pierre FAVRAUD s'il a récupéré ses bras qu'il avait perdus lors du dernier conseil !! Il lui pose une question : « qu'aviez-vous prévu concernant le stationnement et la circulation aux alentours de la résidence Pierre Lousse en cours de construction. Nous avons de nombreuses réclamations pour des problèmes de stationnement. Comment va-t-on gérer ce problème avec des feux à 50 m ? »

Madame Monia EVENE indique que les maquettes qui se trouvent à l'entrée de la mairie ont été réalisées par de jeunes boucalais dans le cadre d'un concours organisé par Bil Ta Garbi.

Monsieur Gilles LASSABE précise, concernant les travaux des places Sémard et Péri, qu'il a été mis un terme à la mission de Monsieur ANDUEZA. « Nous sommes en train de renégocier les marchés. Nous présenterons un nouveau projet avec un volume égal voire supérieur en terme de stationnement. Une visite en 3 D par le Cabinet INGEAU pourra être présentée au mois de septembre.

Concernant la ZAC de la Lèbe, l'acquisition de la propriété Daudignon est en cours avec la SEPA, concessionnaire.

Quant à la Terrasse, nous en reparlerons mais le projet suit son cours.

Le projet REYBILLET est remis en cause en raison du PLU non conforme.

L'îlot du Parc doit être réengagé.

Monsieur Jean Pierre CRESPO apporte quelques commentaires concernant les travaux des places :

« Tout d'abord quelques chiffres, le montant des travaux n'est ni de 1 200 000 € ni de 1 500 000 € comme annoncé, mais de 1 084 450 €. On est très loin de ce que vous avez dit lors du dernier conseil municipal. Pour information, une esquisse avait été faite en 2009 par le cabinet Neghtan estimée à 1 100 000 € à périmètre comparable. Contrairement à ce que vous dites Monsieur LASSABE, les services de Monsieur ANDUEZA ne coûtent pas cher. Quel va être le coût pour la Commune de sa fin de mission ?

Je signale en outre que je serai très vigilant sur les marchés de travaux qui ne peuvent pas être modifiés, c'est la loi. Nous avons été nous-mêmes confrontés à ce problème-là. La nécessité n'est pas une question de prix. Vous ne baisserez le prix que si vous réduisez la surface. »

Monsieur Gilles LASSABE répond que chacun à ses idées. « Sans polémiquer sur Monsieur ANDUEZA, l'esprit du projet ne nous convenait pas. Il a réclamé 500 € pour la rupture de son contrat. De plus, je rencontre au quotidien les commerçants et l'idée du nouveau projet que je leur soumetts convient parfaitement. Il faut réussir cette place et la question des matériaux est essentielle. Dans votre projet, 400 000 € de pavés difficiles à entretenir ne me paraît pas raisonnable. Vous alliez droit dans le mur. Les places seront refaites et elles seront réussies. L'idée est aussi de faire progresser les autres projets, port, SNCF.»

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit : « vous n'avez pas pris le temps de vous renseigner, nous avons un projet de Ville, Boucau 2020, initié par l'excellent Monsieur LESBATS que vous vous êtes empressé de renvoyer. Nous savions ce que nous voulions faire. Tout était réfléchi et les commerçants étaient associés au projet et ils ne l'ont jamais critiqué. Je n'accepte pas que vous disiez que l'on allait droit dans le mur. L'idée était de redynamiser les espaces. C'était un beau projet. Vous baissez de 30 % les travaux et j'attends de voir. »

Monsieur le Maire dit que le projet est en train de voir le jour et qu'il sera discuté. Rien n'est caché. Le financement des 700 000 € et des 1 500 000 € est une motivation bien suffisante. Quant à Monsieur ANDUEZA, il a été reçu à deux reprises et s'est dit très satisfait de la manière dont les choses se sont passées. Il faut savoir dépenser 500 €.

Monsieur le Maire indique que le 4 juillet aura lieu une réunion en Sous-Préfecture concernant la loi SRU qui prévoit 25 % de logements sociaux. « Les choses bougent, les hautes sphères commencent à s'inquiéter. Je vous tiendrai au courant. »

Il poursuit en indiquant que Madame Marie José ESPIAUBE a remis la médaille de la Ville à Georges STRULLU le jour de la fête de la mer. « Elle était venue me solliciter et j'ai trouvé normal que ce soit elle qui la remette. »

Monsieur Patrick ACEDO indique qu'il a été associé à une réunion avec le Conseil Général concernant les travaux du collège. « Il faudra prévoir environ 400 000 € pour l'aménagement des abords de cet établissement ».

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

-1-

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan

d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015–2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014–2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Boucau rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Boucau estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Boucau soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Discussion :

Madame Marie José ESPIAUBE pense que l'on ne peut tous qu'être d'accord avec cette motion. « Cependant, seule, elle ne suffit pas. Il faut sensibiliser la population. Pourquoi ne pas réfléchir à une fermeture de la mairie et donner par là même des informations aux Boucalais par l'intermédiaire d'une conférence de presse par exemple. Il faut qu'ils mesurent l'impact de ces mesures. Nous avons, en tant que collectivité, de plus en plus d'obligations et de moins en moins de moyens. On doit le service public aux Boucalais ».

Monsieur Albert MATON s'abstiendra. « En effet, il s'agit d'une motion parapluie. Il est certain que dans les années à venir, les dotations vont baisser, c'est inévitable. Il va falloir diminuer nos dépenses et ça passe par les dépenses de fonctionnement. Regardons de près le fonctionnement des intercommunalités, mutualisons les compétences. Partager nous permettrait de diminuer les dépenses. »

Monsieur Jean DUBOURDIEU rappelle à Monsieur Albert MATON la loi des finances de Nicolas SARKOZY et sa variable d'ajustement. « Ce n'est que la continuité. Si nous mutualisons, nous transférons nos charges mais aussi nos recettes. »

Monsieur Pierre FAVRAUD votera cette délibération mais avec un bémol. « Il faut développer la mutualisation des compétences au-delà des transferts. L'Etat est fauché et nous sommes tous responsables, les Communes pour autant, ne doivent pas en pâtir. »

Monsieur Francis GONZALEZ considère qu'il a 36 000 communes adhérentes. « On peut effectivement envisager une fermeture des services mais à condition que toutes les Communes s'y mettent.

Monsieur MATON, chaque fois que l'on pourra faire des économies, nous le ferons. Cette baisse des dotations de l'Etat, je ne l'accepte pas car elle est le fruit de 40 ans de budgets non équilibrés et ce sont les plus vulnérables qui payent. Si on ne bouge pas, on accepte. Les fonctionnaires, nous en avons besoin, il faut les embaucher. En 2020, les Départements sautent. Les compétences vont être données aux Régions ou au profit des intercommunalités qui vont devenir des Départements. On peut faire demain une intercommunalité avec 166 communes. Dans les 5 ans qui viennent, il ne faut pas rêver, nous n'aurons pas plus d'argent. Nous devons faire sur Boucau, l'inventaire des bâtiments communaux car nombreux sont ceux qui sont vétustes et obsolètes. Les relations actuelles avec l'Agglomération sont collégiales et consensuelles. Il faut discuter car demain nous devons travailler ensemble. »

VOTE :

Pour : 28

Abstention : 1 (A.MATON)

-2-

PERSONNEL COMMUNAL : AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires, qui s'appliquera à compter de la rentrée prochaine, amène la collectivité à modifier l'organisation et la répartition du temps de travail des agents affectés au service scolaire et périscolaire afin de répondre aux nouveaux besoins induits par la réforme.

Ainsi, il est proposé d'annualiser le temps de travail des ATSEM, en instituant des cycles de travail, conformément au rapport ci-joint présenté au Comité Technique Paritaire du 17 juin 2014.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment dans son article 7-1,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 juin 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les dispositions d'aménagement du temps de travail dont les modalités figurent dans le rapport annexé à la présente délibération.

Discussion :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de saisine du CTP. « Un accord a été trouvé et non imposé. Les conditions de service public sont remplies. »

Monsieur Albert MATON demande quel est le responsable des ATSEM pendant les vacances scolaires.

Madame Claire ORDONNES répond qu'il s'agit de la même personne que ce soit les vacances ou pas.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-3-

ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE : CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE

Madame Monia EVENE-MATEO, Adjointe, expose que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Boucau a adhéré à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour compléter les modes de garde existant sur la Commune.

En raison de l'intérêt public et social que présentent pour la population les activités et les interventions proposées par l'Association, un soutien financier est apporté :

- . pour le fonctionnement de la crèche familiale : participation plafonnée à 33 500 heures de garde au taux de 1.04 € de l'heure,
- . pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles : participation fixée à 10 322 €.

Pour fixer les engagements réciproques des parties, pour la réalisation d'objectifs que s'est donnée l'association, pour assurer les activités de crèche familiale et de relais assistantes maternelles, Madame Monia EVENE-MATEO soumet au Conseil le projet d'une convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal,

- . Après avoir entendu l'exposé,
- . Après avoir pris connaissance du projet de convention,
- . **approuve** la convention d'attribution d'une participation financière à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale,
- . **mandate** Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune, la convention de l'année 2014.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET SERVICES
EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE**

Monsieur Louis DARRIBEROUGE expose à l'assemblée que :

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
 Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles Communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
 Vu le code de l'énergie,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,
 Considérant que la Ville de Boucau a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service, en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
 Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
 Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
 Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
 Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
 Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Ville de Boucau au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu son exposé,
 Après en avoir délibéré,

Décide :

- l'adhésion de la Ville de Boucau au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater le SDEPA, cité précédemment, pour solliciter en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Boucau est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville de Boucau est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD souhaite connaître les frais de fonctionnement.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE répond : Nous ne les avons pas encore. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit : « C'est certainement une bonne idée mais il y a un bémol. Dans le corps de la délibération, il est fait référence à des personnes morales de droit public et de droit privé. Cela nous gêne. Nous sommes pour le maintien du service public. Nous nous abstiendrons. »

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rétorque : « concernant l'éclairage public, ça ne vous a pas gêné ».

Monsieur Jean Pierre CRESPO répond que la Municipalité s'était, à l'époque, entendue avec le SDEPA.

Monsieur le Maire indique que la loi impose cette mise en concurrence. Nous n'avons pas à décider.

VOTE :

Pour : 25

Abstentions : 4 (ESPIAUBE, DUBOURDIEU, DAVID, CRESPO)

-5-

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PONT NEUF

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil les deux recours déposés devant le Tribunal Administratif par l'association des riverains du Chemin du Pont Neuf visant à annuler deux délibérations du 8 juillet 2013 et relatives au dossier de la ZAC de la Lèbe.

La demande de cette association repose sur le fait qu'elle souhaite impérativement que, seul un accès pour une liaison douce soit réalisé depuis la ZAC de la Lèbe sur le Chemin du Pont Neuf. Un courrier lui avait été adressé en ce sens le 4 février 2014 mais vu qu'il était fait état dans le dossier de création de la ZAC, d'un accès routier, il avait été considéré insuffisant.

Suite aux discussions engagées avec les riverains concernés, et en concertation avec la SEPA, concessionnaire de la ZAC de la Lèbe, il est apparu qu'un protocole transactionnel pouvait être envisagé.

Monsieur Gilles LASSABE propose le protocole transactionnel établi avec l'Association des Riverains du Chemin du Pont Neuf et la SEPA, pour acter ce statut.

Par ailleurs, il indique qu'il a été nécessaire d'interrompre la mission confiée à l'EPFL-PB concernant les acquisitions foncières compte tenu de l'article 18 du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Lèbe avec la SEPA.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du protocole transactionnel,

Après en avoir délibéré,

. **valide** le protocole transactionnel, établi avec l'Association des riverains du Chemin du Pont Neuf et la SEPA,

. **mandate** Monsieur le Maire pour signer ce protocole transactionnel,

. **prend acte** du retrait de la mission confiée à l'EPFL-PB relative aux acquisitions foncières sur la ZAC de la Lèbe, au profit de la SEPA.

Discussion :

Monsieur le Maire précise qu'il ne lira pas le protocole car un engagement de confidentialité a été pris.

Monsieur Jean DUBOURDIEU demande si dans le cadre du portage, la propriété PAQUIN a bien été reprise par la SEPA.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. « Ça a été signé. »

Monsieur Pierre FAVRAUD : « A la lecture de cette délibération, je comprends bien votre volonté de tenir vos promesses électorales même si les engagements pris sont ceux que nous avons pris à maintes reprises tant verbalement que par écrit dont une lettre de Madame le Maire. Au-delà de la démarche électoraliste, on peut légitimement s'interroger sur la valeur juridique dans le temps d'un tel protocole et sur l'appel d'air que ce type de pratique ne manquera pas d'entraîner. En conséquence nous nous abstiendrons. »

Monsieur Francis GONZALEZ rappelle qu'il y a eu deux recours auprès du Tribunal Administratif. Le jugement rendu aurait pu être négatif. Ici, il y a un accord avec toutes les parties. On ne peut que s'en réjouir. Une fois un protocole transactionnel signé, on ne peut plus y revenir dessus. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO s'est aussi interrogé sur l'aspect juridique. « Vous venez de donner la réponse. L'ancienne municipalité avait confirmé les liaisons douces. On votera pour. »

VOTE :

Pour : 27

Abstentions : 2 (MARTIN, FAVRAUD)

-6-

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PDU

Madame Marie-Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle au Conseil que le PDU s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires de la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI du 30 décembre 1982), de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE du 30 décembre 1996), de la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (SRU du 13 décembre 2000) et des lois Grenelle des 3 août 2009 et 12 juillet 2010.

Le précédent PDU datait de 2003. Les problématiques de mobilité et d'engorgement automobile perceptibles témoignent de son obsolescence et de la nécessité formulée par la précédente mandature d'en actualiser les enjeux, les objectifs et de formuler un programme d'actions tout à la fois responsable, viable et pragmatique, en cohérence avec les orientations issues du nouveau SCOT et en compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Elle expose au Conseil que par délibération du 23 juillet 2009, le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour a lancé la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur un périmètre comprenant les cinq Communes membres de l'ACBA auxquelles s'ajoutent celles de Saint-Pierre d'Irube et de Tarnos.

Ce projet s'articule autour de 3 grands axes :

Axe 1 –Vers un territoire mieux organisé favorable aux modes alternatifs, comprenant 6 actions :

- Hiérarchiser les voiries
- Optimiser le réseau de transport urbain
- Développer l'utilisation des réseaux de transport interurbain
- Articuler politiques urbaines et transports collectifs
- Améliorer l'intermodalité via les pôles et stations d'échanges (ferroviaires – bus – BHNS – voitures)
- Développer le covoiturage

Axe 2 – Vers un territoire plus favorable aux modes doux, comprenant 5 actions :

- Hiérarchiser les espaces publics et promouvoir des quartiers apaisés
- Systématiser la prise en compte de la marche à pied et du vélo dans les politiques urbaines
- Mettre en place un maillage d'itinéraires cyclables
- Promouvoir et faciliter l'accès à la pratique du vélo
- Améliorer les conditions de livraison en ville

Axe 3–Vers des politiques publiques de mobilité efficaces et partagées, comprenant 5 actions :

- Accompagner et suivre les politiques de mobilité
- Améliorer l'intermodalité par le biais de la billettique et de la tarification
- Améliorer la multimodalité
- Accompagner et sensibiliser les principaux générateurs de déplacements
- Répondre à l'évolution territoriale de la mobilité

Le Plan de Déplacements Urbains fixe les objectifs et les moyens en termes d'organisation des déplacements à l'échelle du périmètre de transports urbains du SMTC : Bayonne– Biarritz–Anglet–Boucau–Bidart – St Pierre d'Irube et Tarnos.

Ce PDU sera soumis à enquête publique aux alentours d'Octobre 2014. A l'issue de l'enquête publique, le PDU pourra faire l'objet de modifications tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur et des avis formulés par les Personnes Publiques Associées : Conseil Régional Aquitaine, Conseil Général, Agglomération Côte Basque Adour, et les 7 communes du Plan de Transport Urbain (PTU). Ensuite, il sera soumis au conseil syndical pour approbation et adoption définitive.

L'ambition du projet est d'assurer la fluidité des solutions de transports alternatives à la voiture individuelle en agissant sur l'optimisation des différentes offres de transports collectifs (Chrono Plus, Transport 64, TER Aquitaine...)

Ce PDU propose des axes de transports collectifs structurants comme le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), véritable « colonne vertébrale » de développement urbain dans le cadre du projet.

Il s'agit aussi de changer et d'optimiser l'usage de la voiture en l'intégrant dans des logiques de partage et de mutualisation (Co-voiturage).

Un autre axe de ce PDU est d'accroître les mobilités actives (marche, vélo) par une meilleure prise en compte des cheminements et du stationnement sans oublier la logistique urbaine (Livraison de marchandises en centre-ville).

La proposition de technologies innovantes telles que : utilisation d'une billettique, promotion de l'information par les canaux web, développement de nouvelles mobilités (véhicules électriques) pourra permettre une optimisation des chaînes de déplacement.

La question de l'évolution du périmètre du PDU doit tenir compte de la mobilité à l'échelle du bassin de vie c'est-à-dire du SCoT.

La commission environnement réunie le 23 juin 2014 émet les remarques suivantes :

- Les cartes présentées sont essentiellement des cartes faisant état d'un existant.
- La projection du projet sur les cartographies initiales manque pour sa lisibilité.
- Le BHNS sera sur 2 axes Nord–Sud et Est–Ouest. L'axe Nord–Sud, qui nous intéresse, se situe à l'Est de BOUCAU. A ce jour, l'analyse faite dans le cadre de ce PDU, montre que les lignes 9A et B qui assurent les déplacements « intra–muros » de BOUCAU, n'est pas du tout optimisée : 180 000 € pour une moyenne de 5 passagers.

Le réseau secondaire doit être impérativement réparti sur l'ensemble du territoire avec un cadencement élevé.

- La gare : importance d'améliorer la qualité des dessertes horaires de TER et de garantir une connexion au réseau de transport urbain. Création d'une aire de stationnement réservée aux usagers du train à proximité de la gare de BOUCAU.
- Le co-voiturage : installer un réseau pour mettre en relation les usagers d'itinéraires courts.
- Aménager des parcs relais (Côte du Moulin ?)
- Les aménagements et réfection des voiries de BOUCAU auront un impact non négligeable sur les contraintes budgétaires communales, il sera nécessaire de garantir un concours financier pour les aménagements des voiries issues du PDU.
- La mobilité active : elle est aussi essentielle et indispensable. Sa réalisation doit être associée aux aménagements de voiries.
- Des pistes cyclables sécurisées, la continuité de la vélodyssée, pour avoir une ligne cyclable sur l'ensemble de l'agglomération. Un financement avec les villes partenaires permettra la réalisation de ce projet.

Ainsi, au vu des éléments présentés ci-dessus, et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable assorti des recommandations formulées dans la présente délibération sur le projet de PDU arrêté par le comité syndical du STACBA par délibération du 28 février 2014.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Marie Ange THEBAUD,
Après avoir pris connaissance du projet de PDU,
Après en avoir délibéré,

Décide de rendre un avis favorable assorti des recommandations précitées au projet de PDU présenté par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque Adour.

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre une copie de la délibération du Conseil Municipal au Président du Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour en lui demandant de prendre en compte les précisions et modifications formulées dans cette dernière.

Discussion :

Monsieur Pierre FAVRAUD : « Vu cette délibération, je comprends pourquoi Monsieur ACEDO n'a pas compris comment on desservait les Résidences Pierre Lousse. En effet, cette délibération enfonce un grand nombre de portes ouvertes et de généralités avec lesquelles il est difficile d'être en désaccord. Le projet développé au niveau de l'Agglomération est une chose mais sa déclinaison et la mise en cohérence de notre réseau viaire reste en suspens. Quel programme d'action pour la Commune ? Quelle planification ? Quel budget alloué ? Quel lien avec le plan de circulation de la Commune ? En conséquence, au vu des manques que comporte cette délibération, nous nous abstenons. »

Madame Marie Ange THEBAUD regrette l'absence de Monsieur FAVRAUD lors de la commission. « Vous n'avez pas eu toutes les informations, c'est dommage. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO souscrit aux grandes lignes. Le PDU a été lancé sous l'ancienne mandature. C'est une bonne intention mais c'est compliqué en terme d'urbanisation future. Il est évoqué le co-voiturage. Mais à quel endroit ? Lors des réflexions faites sur la place, nous avons eu de nombreuses reprises constaté que des voitures restaient garées la journée car leurs propriétaires utilisaient le co-

voiturage. Il serait opportun de prévoir un endroit de stationnement à cet effet. A ce détail près, nous voterons pour. »

Monsieur Albert MATON votera cette délibération mais d'autres remarques auraient pu être faites. « Je souscris à ce que vient de dire Jean Pierre CRESPO par exemple. Vous auriez pu également ouvrir la porte aux terrains situés aux bords de l'Adour ainsi qu'aux terrains SNCF pour du stationnement co-voiturage mais aussi prévoir des pistes cyclables et un aménagement dans le cadre des futures navettes fluviales) »

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet très vaste imposé par la Loi. « Rien n'est définitif. Le PDU aura le mérite d'exister et devra évoluer. Nous n'avons pas eu la prétention d'être exhaustifs. »

VOTE :

Pour : 27

Abstentions : 2 (MARTIN, FAVRAUD)

-7-

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, expose à l'assemblée la nécessité d'effectuer comme chaque année, un traitement contre la chenille processionnaire du pin sur les 19 hectares d'espaces boisés du territoire communal.

Cette campagne concerne l'ensemble des propriétés publiques et privées et sera financée par la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

. **Décide** de confier les travaux de traitement contre la chenille processionnaire du pin à la société FDGDON au prix TTC de 96 € l'hectare, soit un montant total de 1 824 € TTC.

. **Confirme** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Discussion :

Madame Marie Ange THEBAUD précise qu'elle se rendra sur place pour voir le fonctionnement mis en place par l'entreprise.

Monsieur Albert MATON pense que c'est une bonne chose. « Le traitement terrien doit être fait au bon moment, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans le protocole, il faut parler de date et de délai. »

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-8-

CONVENTION PEDT

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose au Conseil le PEdT mis en place à compter du 1^{er} septembre 2014, dans le cadre des activités périscolaires, élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Elle indique que ce PEdT est en cours de validation par l'Inspection Académique, ainsi que la CAF et fait l'objet d'une convention entre la Commune, le représentant de l'Etat, l'Inspection Académique et la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle précise que pour assurer certaines animations prévues tout au long de l'année scolaire, la Commune de Boucau a décidé de faire appel à plusieurs associations dont les conditions d'intervention sont précisées dans la convention type jointe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNES,

Après avoir pris connaissance du PEdT,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise en œuvre du PEdT,

Après avoir pris connaissance de la convention type de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire,

. **Valide** le PEdT,

. **Mandate** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du PEdT,

. **Accepte** la convention type de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire,

. **Mandate** Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque association concernée.

Discussion :

Madame Claire ORDONNES précise qu'elle a appris aujourd'hui que le projet avait été validé par le DASEN. Monsieur Pierre FAVRAUD dit : « Cette délibération m'interroge sur la nouvelle répartition du temps scolaire. Lors de la fin de la précédente mandature, après une très longue période de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école et dans un souci de l'intérêt de l'enfant, nous nous acheminions vers un temps d'activité quotidien de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour. Aujourd'hui, vous nous proposez de regrouper ce temps d'activité sur 2 jours. Nous avons envisagé cette possibilité puis l'avons écartée par rapport à l'intérêt de l'enfant permettant ainsi une réduction quotidienne du temps scolaire avec un temps quotidien d'activité. La solution que vous avez choisie avec une concertation réduite à sa plus simple expression ne correspond pas à l'intérêt de l'enfant. Bien sûr, après un recul du Ministère, la solution que vous proposez est autorisée mais elle ne correspond pas à l'esprit de Loi. Nous comprenons très bien votre choix, ce n'est pas une question d'enfant mais une question financière, une fois de plus vous proposez un projet au rabais pour des raisons financières alors que les moyens pour la mise en place du projet sur quatre jours étaient réservés au budget. Lorsque vous faites un choix économique pour un projet urbain, nous le regrettons pour les Boucalais mais il sera toujours possible de revenir dessus un jour ou l'autre mais dans le cas présent, votre choix porte sur l'avenir de nos enfants, ce n'est plus un regret qui nous anime mais de la stupéfaction face à des choix qui prennent si peu en compte des enfants. Dans l'intérêt des petits Boucalais, nous voterons contre. »

Madame Claire ORDONNES répond que le projet a été réalisé en commun avec les services municipaux, l'équipe éducative, les associations et les parents d'élèves. Elle regrette les propos de Monsieur FAVRAUD, absent aux différentes réunions. « Le temps scolaire est réduit, c'est une obligation. Nous proposons un panel d'activités assez important aux enfants. Notre motivation a été essentiellement l'enfant, son enrichissement et son épanouissement.

Madame Marie José ESPIAUBE indique que l'ancienne municipalité avait pensé également à regrouper les activités sur 2 jours, ce qui avait été refusé par l'Inspecteur d'Académie. Elle trouve que ce projet est très bien pour l'enfant.

Monsieur Albert MATON souhaite connaître les coûts pour la Commune.

«Je vais le voter car je vois la complexité de ce travail. Peut-être y aura-il des ajustements au fur et à mesure ?»

Madame Claire ORDONNES répond que différents calculs ont été réalisés en fonction du pourcentage de fréquentation :

« En 2014 avec une fréquentation à 50 % : 13 300 €, avec 100 % : 7 800 €

En 2015 avec une fréquentation à 50 % : 26 800 €, avec 100 % : 12 500 €. »

Elle précise en outre que des ajustements seront possibles.

VOTE :

Pour : 27

Contre : 2 (FAVRAUD, MARTIN)

-9-

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, présente au Conseil la proposition de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

. **adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal et **décide** de son application à compter du 1^{er} août 2014.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur est un « copie/coller » de celui qui a été réalisé par l'ancienne municipalité. « Les seules modifications sont :

. les compléments obligatoires issus de la Loi,

. le principe d'une réunion du Conseil Municipal le mardi à 18 h 30 au lieu du lundi

. l'article 31 concernant la consultation des habitants par le Maire qui avait un caractère affirmatif et que nous avons mis au conditionnel.

Monsieur Albert MATON a fait les remarques suivantes :

1. En cas d'absences du Maire, qui a tout ou partie de ses délégations propres ?

2. Il n'est rien écrit sur la conservation et les mises à disposition des archives communales.

3. A l'article 31, il faut dissocier la réunion annuelle sur les risques industriels et environnementaux dans la Commune, des réunions de quartier.

4. Révision annuelle des listes électorales : qui est responsable auprès des services administratifs ?

Concernant le premier point, en cas d'absence du Maire, des délégations ont été faites aux adjoints par arrêté municipal. Cela n'a donc pas à figurer dans le règlement.

Pour les archives, ce point ne relève pas du règlement puisque la Loi prévoit tout ce qu'il faut.

Quant à l'article 31, nous gardons le même contenu. Et pour finir, la révision annuelle des listes électorales est prévue dans le Code Electoral.

Le règlement intérieur est prévu pour amener des précisions aux différentes lois en vigueur ».

Monsieur Albert MATON regrette que ses remarques ne soient pas prises en compte. « Qui préside la commission des finances en votre absence ? Que fait Monsieur ARMENGAUD ? Qui pilote quand le Maire est absent ? »

Monsieur Francis GONZALEZ répond : « C'est le Maire qui gère et qui pilote. C'est ma commission, c'est ma gestion et je déciderai le moment voulu. »

Monsieur Albert MATON rebondit sur les archives en faisant remarquer qu'il y a de nombreux problèmes au quotidien avec les courriers. « Il faut donner une règle de fonctionnement. »

Monsieur Francis GONZALEZ rétorque que le règlement intérieur n'est pas un manuel de procédures. « Je suis d'accord pour qu'il y ait un suivi dans le mode d'archivage mais la Loi est respectée et elle est claire. On ne peut pas tout lister. »

Il rappelle à Monsieur Albert MATON qu'il a voté le règlement intérieur en 2008 et que l'article 31, dans lequel il souhaite un changement, n'a pas bougé d'une virgule.

Monsieur Albert MATON répond qu'il a réfléchi en prenant connaissance d'autres règlements et qu'il a fait des propositions.

Monsieur Francis GONZALEZ pense que l'on ne peut pas tout récupérer. « Il y a 36 000 Communes et donc 36 000 règlements. »

Il énumère les remarques envoyées par Monsieur Christophe MARTIN :

➤ « Concernant le rajout d'une réunion mensuelle, la réponse est non car nous serions alors obligés de faire un Conseil Municipal tous les mois alors qu'une seule réunion par trimestre est imposée par la Loi.

Monsieur Pierre FAVRAUD dit : « vous empêchez l'opposition de s'exprimer ! »

Monsieur le Maire reprend :

➤ « Pour l'article 17 sur les amendements, je retiens votre proposition à savoir :

Les amendements ou contre projets peuvent être proposés sur toute affaire inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Ces amendements doivent être présentés par écrit auprès du maire.

L'auteur de l'amendement expose devant le Conseil municipal son contenu et sa justification. Il peut faire l'objet de sous-amendement.

Le Maire peut proposer un amendement en cours de séance.

Le Conseil municipal, après examen des amendements, demeure seul compétent pour décider si ces amendements doivent être mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

➤ Quant à l'article 26 sur le bulletin d'information générale, je propose qu'un espace équivalent soit proposé à chaque groupe politique d'opposition. Il sera fixé à 3 000 caractères. »

Monsieur Jean Pierre CRESPO intervient pour dire que son groupe est d'accord sur la globalité de ce règlement intérieur. « Sur ce dernier point concernant l'espace équivalent, on s'adaptera. »

Monsieur Francis GONZALEZ revient sur les remarques de Monsieur Christophe MARTIN qui souhaite que les convocations pour les commissions soient transmises 5 jours avant et non 3.

Madame Christine DAVID appuie cette remarque car 3 jours, c'est court pour les personnes en activité. « Elle précise en outre qu'une convocation est arrivée par courrier, après la date de la réunion. »

Madame Marie José ROQUES indique que c'est exact mais qu'un courriel avait été aussi envoyé. « Elle regrette que des frais postaux soient utilisés à cette fin. »

Monsieur Francis GONZALEZ rappelle que l'article 31 sera mis au conditionnel.

Monsieur Albert MATON regrette le fonctionnement du Conseil Municipal. « Il n'y a pas de commission, c'est trop développé. »

Monsieur Francis GONZALEZ répond : « certains me reprochent de ne pas les laisser s'exprimer, d'autres me disent que c'est trop long. Il y a des échanges, des débats. Je continuerai tel quel car je ne tiens pas à ce que l'on me reproche de ne pas laisser parler les gens. »

VOTE :

Pour : 28

Abstention : 1 (MATON)

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 20

